

Vos questions / nos réponses

Banni sans mon autorisation

Par [arlind](#) Postée le 07/07/2024 00:16

Bonjour j'ai été banni de l'anj sans mon autorisation un de mes proches m'a banni j'aimerais savoir si c'est possible de lever cette interdiction ou si y'a quelconque solution merci beaucoup

Mise en ligne le 09/07/2024

Bonjour,

L'interdiction volontaire de jeux doit être effectuée par la personne concernée. Normalement, un correspondant local doit joindre le joueur pour confirmer qu'il est bien à l'initiative de l'interdiction de jeux. Cela paraît donc étonnant qu'un ami ait pu vous bannir.

Nous vous conseillons de contacter directement l'Autorité Nationale des Jeux pour comprendre un peu mieux cette situation. Nous vous joignons leur site en bas de page.

Cordialement,

En savoir plus :

- [ANJ](#)